

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2026-09

Portant approbation du budget primitif 2026

Date de convocation : 05/02/2026

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

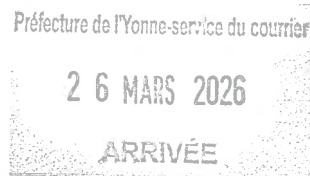
Collège des Conseillers Départementaux

Présents

- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;
- M. Jean-Pierre RAOUL, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;

Excusés

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;



Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Gilles SACKEPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne ;

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2025 de **23 981,43 €** et l'excédent d'investissement constaté au 31/12/2025 de **712,50 €**, ce qui porte l'excédent au titre de l'année 2025, toutes sections confondues, à **24 693,93 €** ;

Vu l'excédent antérieur reporté par délibération n° CA-2025-12 de **354 700,94 €** ;

Vu l'arrêté n°DAJ_2025_091 du 31/01/25, portant désignation de Monsieur Jérôme DELAVault conseiller départemental de Brienon-sur-Armançon pour représenter le président du conseil départemental de l'Yonne au sein l'Agence technique départementale ;

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de **378 682,37 €** ;

Vu l'excédent d'investissement cumulé de **2 850,00 €** repris au budget 2026 au compte 001 ;

Vu l'affectation de la somme de **378 682,37 €** au budget primitif 2026 en recettes de fonctionnement au compte 002, par délibération n°CA-2026-08 ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2026 s'établissant à **1 091 410,00 € pour la section de fonctionnement** ;

Considérant la proposition de maquette du budget primitif 2026 s'établissant à **2 850,00 € pour la section d'investissement** ;

Considérant l'article 14 des statuts qui dispose que « le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence [...], il délibère notamment sur [...], l'approbation des comptes » ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint ;

Sur proposition du président du Conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide :

→ **D'approuver** à l'unanimité par section et par chapitre la proposition de budget primitif 2026, jointe en annexe.

Auxerre, le **05 MARS 2026**
Le président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale de l'Yonne,

Jérôme DELAVault

Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : ...**26 MARS 2026** Notifié aux intéressés le : ...**26 MARS 2026**

Budget primitif 2026 de l'ATD 89

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			MONTANTS		
11	CHARGES / CARACTÈRE GÉNÉRAL	111 400,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	142 601,83 €
60632	Fourniture de petits équipements	500,00 €	705	Etudes (A.M.O)	142 601,83 €
60636	Habillage et vêtements de travail	800,00 €			
6064	Fournitures administratives	600,00 €			
60668	Autres produits pharmaceutiques	200,00 €			
6068	Autres matières et fournitures	200,00 €			
611	Contrat prestation (Cosoluce, SVP, Khéox, Idealco, Proxilog, Adufact, SDEY-PCRS, Cerema, CAUE)	21 100,00 €			
62878	Location mobilière (véhicules)	25 100,00 €			
62878	Location mobilière (informatique)	33 900,00 €			
62878	ANDATD	50,00 €			
6168	Autres primes assurance professionnelle	15 200,00 €			
617	Etudes et recherches	400,00 €			
6182	Documentation générale et technique (gazette, Yonne Répub)	1 600,00 €			
6184	Autres formations (frais de formation)	7 000,00 €			
6188	Autre frais divers	300,00 €			
6233	Foires et expositions	0,00 €			
6236	Catalogues, imprimés et publications	900,00 €			
6238	Divers	0,00 €			
6251	Voyage, déplacement et missions (frais de déplacement)	3 500,00 €			
6261	Frais d'affranchissement	50,00 €			
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00 €			
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	977 000,00 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	320 125,80 €
6218	Autres personnels extérieurs	4 800,00 €	7473	Cotisation Départementale	50 000,00 €
6331	Versement mobilité	4 500,00 €	74748	Cotisations Communes	170 215,94 €
6332	FNAL URSSAF	500,00 €	74758	Cotisations Communautés de Communes	90 903,30 €
6336	Cotisations CNFPT et CDG 89	11 800,00 €	74758	Cotisations Syndicats	9 006,56 €
6338	Autres impôts, taxes et vers. assimilés sur rémunérations (Solidarité)	1 500,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	250 000,00 €
64111	Rémunération principale	420 500,00 €	75738	Autres (Subvention annuelle de fonctionnement CD 89)	250 000,00 €
64112	Supplément Familial de Traitement	1 100,00 €			
64118	Indemnités Forfaitaires	166 400,00 €			
64131	Rémunération URSSAF IRCANTEC Contractuel	35 700,00 €			
64132	Supplément Familial de traitement non TIT	1 000,00 €			
64138	Indemnités Forfaitaires NON Titulaires	11 000,00 €			
6451	URSSAF	78 000,00 €			
6453	Cotisations aux caisses de retraites	167 600,00 €			
6454	Indemnités chômage	15 000,00 €			
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 800,00 €			
6458	Versement FNC du supplément familial de traitement	5 600,00 €			
6488	Autres charges (chèque déjeuner + CNAS)	19 200,00 €			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	78	REP SUR PROV POUR DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	0,00 €
65888	Charges diverses de gestion courante DGFIP et TVA CTS	10,00 €	7817	Rep. Sur prov pour dépréciation actifs circulants	0,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €			
673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00 €			
68	DOT. AUX PROV POUR DEPRE. DES ACTIFS CIRCULANT	0,00 €			
6817	Dot. aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €			
0 42	AMORTISSEMENTS (ORDRE)				
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €			
6811	Dotations aux amortissements des immo. corporelles et incorporelles	0,00 €			
6816	Dot. aux prov pour dépré des immo incor	0,00 €			
6817	Dot. aux prov pour dépré des actifs circul	0,00 €			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	002	RÉSULTAT REPORTE	378 682,37 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 091 410,00 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 091 410,00 €
INVESTISSEMENT					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
2051	Site Internet	0,00 €			
			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	0,00 €
			1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
			0 40	AMORTISSEMENTS (ORDRE)	
			20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
			2051	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
			28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00 €
			2805	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €
			49	DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS	0,00 €
			4962	Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaire)	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00 €	001	RÉSULTAT REPORTE	2 850,00 €
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 850,00 €

Budget primitif 2026 de l'ATD 89

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du budget primitif 2026	1 091 410,00 €	1 091 410,00 €
Dont			
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	002 – Résultats de fonctionnement reportés	0,00 €	378 682,37 €
Total de la section de fonctionnement		1 091 410,00 €	1 091 410,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du budget primitif 2026 (y compris le compte 1068)	0,00 €	2 850,00 €
Dont			
REPORTS	Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	2 850,00 €
Total de la section d'investissement		0,00 €	2 850,00 €